

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 19/09/2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 10
Nombre de procuration : 1

SCRUTIN :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Jean-François DODET
M. Jean-Claude GIRARD
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Thierry FALCONNET
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Pierre PRIBETICH
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
M. Guillaume RUET

OBJET : **AFFAIRES GENERALES**
Délégation d'attribution du Conseil d'Administration à la Directrice – Rapport des délégations

Il est rappelé que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions légales, de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, dont l'EPFL est titulaire ou délégataire.

Il doit être rendu compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de prendre acte** des décisions prises par la Directrice de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2020, telles que listées en annexe.

Signature numérique le 30/09/2024
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 01/10/2024
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



Arrêtés d'exercice du droit préemption urbain,

intervenues dans le cadre de la délégation à la Directrice

- Terrain non bâti à usage agricole situé au lieu-dit « La Fontaine aux Porcs » à Chevigny-Saint-Sauveur - Arrêté du 24/07/2024 - pour un montant de 1 362 000 € augmenté de l'indemnité d'éviction agricole pour un montant de 86 163,52 € (montant inférieur à la DIA : 3 915 750 € + indemnité éviction agricole pour 86 163,52 €) - conforme à l'évaluation des Domaines
- Terrain à bâtir sur lequel se trouve une petite construction en ruine situé 50 avenue du Mont Blanc à Dijon – Arrêté du 31/07/2024 – pour un montant de 120 000 € - conforme à l'évaluation des Domaines
- Local professionnel à usage d'archives situé 15/17 avenue Roland Carraz et 7 rue Anatole France à Chenôve – Arrêté du 31/07/2024 – pour un montant de 160 000 € - conforme à l'évaluation des Domaines

Arrêté de clôture anticipée de comptes à terme
intervenue dans le cadre de la délégation à la Directrice

- Arrêté n°2024-019 du 28 juin 2024 – Montant 1 150 000 €
- Arrêté n°2024-024 du 29 juillet 2024 – Montant 500 000 €

Arrêtés de placements de trésorerie,
intervenues dans le cadre de la délégation à la Directrice

- Arrêté n°2024-020 du 28 juin 2024 – Montant 330 000 €
- Arrêté n°2024-021 du 28 juin 2024 – Montant 400 000 €
- Arrêté n°2024-022 du 28 juin 2024 – Montant 420 000 €
- Arrêté n°2024-025 du 29 juillet 2024 – Montant 500 000 €

Arrêtés de désignation d'un avocat,
intervenues dans le cadre de la délégation à la Directrice

- Arrêté n°2024-026 du 29 juillet 2024 – 114 B avenue Roland Carraz à Chenôve
- Arrêté n°2024-029 du 26 août 2024 – « La Fontaine aux Porcs » à Chevigny-Saint-Sauveur

